

SCI JEJE KARA

Annonce n° 336

Type Constitution de société

Parution print 12/12/2023 · Le Journal de Mayotte (ggg)

AVIS DE CONSTITUTION

SCI JEJE KARA

Par ASSP, il a été constitué la SC : SCI JEJE KARA

Capital: 1000.00 €.

Objet: Acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location ou l'occupation à titre gratuit, meublé ou non meublé, c'est à dire:

1. ****Acquisition de Biens Immobiliers**** : L'achat, la vente, l'échange, la location et sous-location, en nu ou en meublé, d'immeubles bâtis ou non bâtis.
2. ****Gestion et Administration de Propriétés**** : La gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, desdits biens immobiliers et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
3. ****Réalisation de Travaux**** : La réalisation de travaux de toute nature dans ces immeubles, en vue de leur amélioration, de leur rénovation, de leur transformation ou de leur agencement
4. ****Participation dans d'Autres Sociétés**** : La possibilité de prendre des participations dans d'autres sociétés ayant un objet similaire ou connexe.. *

Siège: 38 Rue du Cinéma Appt 5 Résidence Ma Flera 97600 Mamoudzou.

Gérance: MEDAR Carine 38 Rue du Cinéma Appt 5 Résidence Ma Flera 97600 Mamoudzou. DOUBLET

Adrien 38 Rue du Cinéma Appt 5 Résidence Ma Flera 97600 Mamoudzou.

Les cessions de parts sont toujours soumises à agrément. Durée: 99 ans. Au RCS de MAMOUDZOU

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.